



# «Maintenance des pare-balles»

**Notice concernant la  
maintenance correcte  
des pare-balles artificiels**

**Office de la sécurité civile, du sport et  
des affaires militaires (OSSM)  
Office des eaux et des déchets (OED)**

# Prudence lors des travaux de maintenance des pare-balles artificiels

## Le plomb est dangereux pour la santé !

Objet	Les pare-balles artificiels retiennent les projectiles et empêchent ainsi le rejet de substances polluantes dans l'environnement. Pour assurer leur bon fonctionnement, une maintenance régulière est essentielle : les collecteurs de balles doivent être vidés dans les règles de l'art, et les éléments usés (p. ex. plaque frontale) remplacés.
Dangers	Si l'entretien n'est pas effectué correctement, les poussières de plomb ou d'autres métaux lourds se propagent dans l'environnement. Elles peuvent être à l'origine d'intoxications aiguës, soit par ingestion suite au contact avec les mains, soit par l'intermédiaire des voies respiratoires.
Responsabilité	Les exploitants d'installations de tir sont responsables de la maintenance régulière et correcte du système pare-balles.
Recommandation	Nous recommandons de confier ces travaux de maintenance au fournisseur avec lequel des contrats peuvent être conclus directement.
Principes	<p>Si les travaux de maintenance sont assurés par des sociétés de tir/particuliers, il est impératif d'effectuer ceux-ci conformément aux prescriptions du fabricant en ce qui concerne l'intervalle de maintenance ainsi que les mesures de protection nécessaires (p. ex. masques de protection des voies respiratoires, vêtements de protection, gants jetables).</p> <p>La maintenance des systèmes pare-balles avec des granulats ne peut être effectuée que par les fournisseurs ou par des entreprises agréées. Elle est <u>interdite</u> aux sociétés de tir/particuliers.</p>
Elimination	L'élimination des résidus de projectiles doit être effectuée par une entreprise habilitée à éliminer des déchets métalliques (cf. <a href="http://www.dechets.ch">www.dechets.ch</a> ). Les autres déchets, comme les masques, les gants, les vêtements ou les plaques frontales usagées peuvent être traités dans une usine d'incinération des ordures ménagères.
Informations sur la maintenance	<p>Berin GmbH <a href="http://www.berin-gmbh.ch/#kugelfangsysteme">http://www.berin-gmbh.ch/#kugelfangsysteme</a></p> <p>Leu + Helfenstein AG <a href="http://www.leu-helfenstein.ch/schiessanlagen/unterhalt.html">http://www.leu-helfenstein.ch/schiessanlagen/unterhalt.html</a></p> <p>Marep AG (Schurter) <a href="http://www.marep-ag.ch/kugelfangsysteme">http://www.marep-ag.ch/kugelfangsysteme</a></p>
Informations générales	

Office de la sécurité civile, du sport  
et des affaires militaires (OSSM)  
Papiermühlestrasse 17v  
3000 Berne 22  
031 636 06 00  
info.bsm@pom.be.ch

Office des eaux et des déchets (OED)  
Reiterstrasse 11  
3011 Berne  
031 633 38 11  
info.awa@bve.be.ch